Mai 2026– Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 20 mai 2026, le Conseil municipal :

- A autorisé le service "Finances, contributions & promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de biens ou pertes dans les comptes 2026 dans le compte 910.3181.05.
- A autorisé le service "Finances, contributions & promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de biens ou pertes dans les comptes 2026 dans le compte 730.3181.01.
- A autorisé le service "Finances, contributions & promotion économique" à comptabiliser des actes de défaut de biens ou pertes dans les comptes 2026 dans les comptes concernés.
- A concernant le parc à vélo de la Tuilerie Sud:
    - Décidé de fixer une durée de maximum 24 heures pour le stationnement des vélos dans le parc couvert du bâtiment de la Tuilerie Sud;
    - Décidé d'informer, sur place, les usagers que si la limite ne devait pas être respectée, l'administration communale se réserve la possibilité d'enlever les vélos contrevenants aux frais de leur propriétaire.
- A, dans le cadre de la présentation de la place de tir de Vérolliez effectuée par armasuisse :
    - Pris acte de la présentation effectuée le 12 mai 2026.
    - Pris acte que les procédures relatives au plan sectoriel militaire (PSM) et à l'approbation des plans de constructions militaires (OAPCM) seront effectuées en parallèle.
    - Pris acte des délais de mise à l'enquête publique, soit du 12 juin 2026 au 13 juillet 2026.
    - Décidé de mandater l'avocat de la commune afin de préparer une opposition au projet au motif que celui-ci ne respecte pas l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
    - Transmis la présentation à l'association des riverains de la place de tir de Vérolliez.
    - Relevé les remarques concernant les aspects environnementaux à étudier tout comme la présence du chemin, parcelle communale, passant à travers la zone en précisant que celle-ci pourrait devenir un itinéraire de mobilité douce.
- A nommé l'équipe de projet concernant le dossier de réfection de la Rue de la Cime de l'Est.
- A nommé l'équipe de projet concernant le dossier du déplacement du P+Rail.
- A autorisé M. Maxime Fontaine à exploiter l'enseigne "Le Caveau Romain" dès le 1er juin 2026.
- A autorisé M. Ali Seçgin à exploiter l'enseigne "Le Buffet de la Gare" dès le 1er juin 2026.
- A approuvé le contrat de dépôt des archives des chambres de tutelles et chambre pupillaire auprès de l'Etat du Valais.
- A approuvé la convention entre le Football Club Saint-Maurice et la Commune et facturé les CHF 100'000.- convenus.
- A approuvé la dépense hors budget et l'adjudication du solde des portes coupe-feu de la Maison de Commune.
- A, dans le cadre du projet de nurserie:
    - adjugé les honoraires d'architecte au bureau DYO Sàrl.
    - précisé au mandataire que, dans un premier temps, seul la phase d'appel d'offre est

approuvée par le Conseil municipal et que la poursuite du projet est dépendante de l'approbation du crédit par le Conseil municipal et le Conseil général.

  - décidé de présenter le projet sous forme de crédit complémentaire au Conseil général en l'informant également, en temps utile, de la position du Conseil municipal.

- A adjugé les travaux de curage annuel des grilles et canalisations pour 4 ans (2026–2029).
- A adjugé les travaux de génie civil de la réfection de la Rue de la Cime de l'Est.
- A décidé de revoir la décision de retrait de la Fugue Chablaisienne et de réintégrer cette association.
- A, dans le cadre de Nuances Pop 2026, autorisé:
  - l'extension des terrasses au-delà des limites fixées par convention.
  - la diffusion de musique en extérieur par les établissements publics lors des soirées jusqu'à 23h00.
  - la fermeture de la Grand-Rue du rond-point à la place Ste-Marie sous le Bourg de 17h00 à 23h00.
  - la fermeture de 5 places de parc entre le Caveau Romain et la Forge.
- A autorisé le principe de la tenue d'une manifestation pour les 20 ans d'activité du Passeport Vacances Saint-Maurice-Lavey.